

Benalla: une audition et beaucoup de questions

Paris, 17 sept. 2018 (AFP) -

Ira, ira pas ? Parlera, parlera pas ? Au grand dam de l'exécutif, Alexandre Benalla est convoqué mercredi devant les sénateurs qui attendent des réponses sur le rôle qu'il a pu tenir dans la protection du président Macron.

Filmé en train de frapper un manifestant le 1er-Mai, l'ex-collaborateur du chef de l'Etat est mis en examen pour "violences en réunion". Sont également convoqués au Sénat Vincent Crase, chef d'escadron dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie, filmé à ses côtés et également mis en examen, ainsi que Yann Drouet, ancien chef de cabinet du préfet de police de Paris.

VOLTE-FACE Philippe Bas, le président LR de la commission des Lois du Sénat, s'était d'abord montré réticent à l'idée d'entendre M. Benalla, au motif qu'il était mis en cause dans une enquête judiciaire.

La décision de l'auditionner a été prise au regard notamment des "contradictions" apparues lors des précédentes auditions. Mais aussi parce que M. Benalla, qui s'est exprimé à plusieurs reprises dans la presse, avait lui-même dit cet été avoir "plutôt envie" d'être auditionné.

Volte-face la semaine dernière: avant même d'avoir reçu sa convocation, M. Benalla décidait de l'ignorer, puis admettait qu'il était "contraint" d'y répondre.

Son avocat a indiqué étudier "des recours possibles". Il a aussi évoqué l'éventualité de demander un huis clos, alors que toutes les auditions de la commission ont été publiques.

"Le président et les rapporteurs statueront si une telle demande est faite", s'est borné à commenter Jean-Pierre Sueur, co-rapporteur PS, interrogé lundi par l'AFP.

SÉPARATION DES POUVOIRS

L'affaire a pris une tournure politique, exécutif et sénateurs s'écharpant sur la question de la séparation des pouvoirs.

La ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a souligné le risque d'un "empiètement sur le domaine judiciaire".

Ce dont se défendent les sénateurs. "Nous avons beaucoup de questions à lui poser indépendamment de ce qui relève stricto sensu de la justice", "ce qui nous intéresse c'est le fonctionnement de l'Etat", martèle M. Sueur.

Christophe Castaner, secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement et patron du parti du président, LREM, a lancé un autre type de mise en garde: une commission d'enquête qui voudrait "s'arroger un pouvoir de destitution" du président "commettrait une faute constitutionnelle".

"C'est une situation banale", relativise M. Sueur, rappelant que le Sénat a entendu la semaine dernière le commissaire Maxence Creusat, également mis en examen.

"Nous serons vigilants sur la séparation des pouvoirs entre le législatif et le judiciaire, comme nous sommes vigilants sur la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif", glisse-t-il.

La commission a reçu le soutien de François Bayrou, président du MoDem, partenaire de la majorité, pour qui "c'est normal que le Parlement joue son rôle".

Mais les trois sénateurs LREM membres de la commission ne participeront pas à l'audition de M. Benalla.

PROTECTION RAPPROCHÉE A ce stade, la commission d'enquête n'a pas obtenu toutes les réponses à ses interrogations sur le rôle joué à l'Elysée par M. Benalla. Elle cherche en particulier à établir s'il a rempli une fonction de protection personnelle du président, ce qui relèverait d'un "dysfonctionnement" des services de l'Etat, cette tâche sensible étant dévolue à des unités d'élite de la police et de la gendarmerie,

La commission n'a pas eu accès à la fiche de poste de M. Benalla, pas plus qu'à sa feuille de paie.

Selon le chef de cabinet du président, François-Xavier Lauch, supérieur direct de M. Benalla, ses fonctions étaient pourtant "extrêmement claires": "organisation des déplacements nationaux du président", "organisation des événements au palais de l'Elysée" et "coordination" des deux services de sécurité de l'Elysée.

Alexandre Benalla était "un petit peu la charnière entre ce que fait le GSPR et le commandement militaire", a complété le commandant militaire de l'Elysée, le général Bio-Farina.

"On s'approche de la reconnaissance qu'il jouait bien un rôle en matière de sécurité", déclarait M. Bas à l'issue des dernières auditions.



PAYS :France
SURFACE :103 %
PERIODICITE :Quotidien



► 17 septembre 2018 - Edition Fil Gen

Mais "il y a toujours un refus d'admettre qu'il pouvait avoir un rôle de protection rapprochée", relevait-il. Malgré "un permis de port d'arme" et de nombreuses images où on le voit au côté du président.
vm/jk/cbn

Afp le 17 sept. 18 à 15 31.